

Grille de paiements : fréquentation 5jrs/semaine (8.55\$/jr)

2021-2022

Dates des chèques postdatés

Mois	Période couverte	Dates des dépôts (Chèque postdatés)	Montant total par mois
Septembre (17 jrs)	31 août au 24 septembre	9 et/ou 23 sept.	145.35\$ Maternelle (15 jrs) 128.25\$
Octobre (23 jrs)	27 septembre au 29 octobre	7 et/ou 21 oct.	196.65\$
Novembre (17 jrs)	1 au 26 novembre	4 et/ou 18 nov.	145.35\$
Décembre (17 jrs)	29 novembre au 22 décembre	2 et/ou 16 déc.	145.35\$
Janvier (15 jrs)	7 au 28 janvier	13 et/ou 27 janv.	128.25\$
Février (19 jrs)	31 janvier au 25 février	10 et/ou 24 fév.	162.45\$
Mars* (19 jrs)	7 mars au 1 ^e avril	10 et/ou 24 mars	162.45\$
Avril* (18 jrs)	4 au 30 avril	7 et/ou 21 avr.	153.90\$
Mai* (17 jrs)	2 au 27 mai	5 et/ou 19 mai	145.35\$
Juin (18 jrs)	29 mai au 23 juin	2 et/ou 16 juin	153.90\$

* Les frais pour les journées de réserve en cas de force majeure ne sont pas inclus dans le montant total pour chaque mois.

Jours fériés (Service de garde fermé)

Lundi 6 septembre 2021

Lundi 11 octobre 2021

Du 23 décembre 2021 au 05 janvier 2022 inclusivement. (Période des fêtes)

Vendredi 15 avril 2022

Lundi 18 avril 2022

Lundi 23 mai 2022

Journées pédagogiques (Service de garde ouvert toute la journée)

Vendredi 24 septembre 2021

Vendredi 08 octobre 2021

Vendredi 12 novembre 2022**

Vendredi 19 novembre 2021

Lundi 22 novembre 2021

Vendredi 3 décembre 2021

Jeudi 6 janvier 2022

Mercredi 26 janvier 2022

Vendredi 11 février 2022

Semaine de relâche du 28 au 04 mars 2022(ouvert si inscriptions suffisantes)

Vendredi 25 mars 2022*

Vendredi 06 Mai 2022*

Vendredi 20 mai 2022*

Lundi 17 juin 2022**

* journées de réserve en cas de force majeure

** journées mobiles fixées par l'école

MODES DE PAIEMENTS

PAIEMENTS PAR CHÈQUES

Au nom de : Centre de services scolaire des Hautes-Rivières (CSSDHR)

→ **1 chèque par famille**

PAIEMENTS PAR INTERNET

Attention de choisir le bon fournisseur :

Centre de services scolaire des Hautes-Rivières-service de garde.

Utiliser le numéro de référence du parent payeur qui se trouve au haut de l'état de compte.

Les reçus d'impôt seront émis au nom de la personne qui aura fait les paiements (en lien avec le numéro de référence choisi).